

Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton d'Hazebrouck

DDTM
Service Territorial Flandres et Littoral
Centre Tertiaire des Trois Ponts
30 rue de l'Hermitte
CS 36533
59386 DUNKERQUE CEDEX

Haverskerque, le 19 septembre 2022

LRAR 1A 187 198 4656 7

Affaire suivie par : Tiphaine THELIER

Téléphone : 03 28 40 61 12 / Mail : accueil@haverskerque.fr.

Référence : C.D.169_2022

Objet : Modification simplifiée du PLU – Transmission aux personnes publiques associées pour avis.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la Commune d'Haverskerque, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis, les documents ci-joint :

- La notice explicative
- La délibération n° 027_2021 du conseil municipal en date du 18 juin 2021
- L'arrêté n°2022_57

Conformément à l'article R153-4 du code de l'urbanisme, en l'absence de réponse à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier, l'avis est réputé favorable.

Vous souhaitant une bonne réception et dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jocelyne DURUT
Maire,



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton d'Hazebrouck

CDPENAF
Secrétariat
62 Boulevard de Belfort
CS 90007
59042 LILLE CEDEX

Haverskerque, le 19 septembre 2022

LRAR 1A 187 198 4657 4

Affaire suivie par : Tiphaine THELIER

Téléphone : 03 28 40 61 12 / Mail : accueil@haverskerque.fr.

Référence : C.D.170_2022

Objet : Modification simplifiée du PLU – Transmission aux personnes publiques associées pour avis.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la Commune d'Haverskerque, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis, les documents ci-joint :

- La notice explicative
- La délibération n° 027_2021 du conseil municipal en date du 18 juin 2021
- L'arrêté n°2022_57

Conformément à l'article R153-4 du code de l'urbanisme, en l'absence de réponse à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier, l'avis est réputé favorable.

Vous souhaitant une bonne réception et dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jocelyne DURUT
Maire,



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton d'Hazebrouck

CCFL
Service Urbanisme
500 rue de la Lys
59253 LA GORGUE

Haverskerque, le 19 septembre 2022

LRAR 1A 187 198 4659 8

Affaire suivie par : Tiphaine THELIER

Téléphone : 03 28 40 61 12 / Mail : accueil@haverskerque.fr.

Référence : C.D.172_2022

Objet : Modification simplifiée du PLU – Transmission aux personnes publiques associées pour avis.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la Commune d'Haverskerque, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis, les documents ci-joint :

- La notice explicative
- La délibération n° 027_2021 du conseil municipal en date du 18 juin 2021
- L'arrêté n°2022_57

Conformément à l'article R153-4 du code de l'urbanisme, en l'absence de réponse à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier, l'avis est réputé favorable.

Vous souhaitant une bonne réception et dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jocelyne DURUT
Maire,



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton d'Hazebrouck

CHAMBRE D'AGRICULTURE
299 boulevard de Leeds
59777 LILLE

Haverskerque, le 19 septembre 2022

LRAR 1A 187 198 4677 2

Affaire suivie par : Tiphaine THELIER

Téléphone : 03 28 40 61 12 / Mail : accueil@haverskerque.fr.

Référence : C.D.171_2022

Objet : Modification simplifiée du PLU – Transmission aux personnes publiques associées pour avis.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la Commune d'Haverskerque, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis, les documents ci-joint :

- La notice explicative
- La délibération n° 027_2021 du conseil municipal en date du 18 juin 2021
- L'arrêté n°2022_57

Conformément à l'article R153-4 du code de l'urbanisme, en l'absence de réponse à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier, l'avis est réputé favorable.

Vous souhaitant une bonne réception et dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jocelyne DURUT
Maire,



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton d'Hazebrouck

SDIS 59
18 rue de Pas
59028 LILLE

Haverskerque, le 19 septembre 2022

LRAR 1A 187 198 4671 0

Affaire suivie par : Tiphaine THELIER

Téléphone : 03 28 40 61 12 / Mail : accueil@haverskerque.fr.

Référence : C.D.173_2022

Objet : Modification simplifiée du PLU – Transmission aux personnes publiques associées pour avis.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la Commune d'Haverskerque, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis, les documents ci-joint :

- La notice explicative
- La délibération n° 027_2021 du conseil municipal en date du 18 juin 2021
- L'arrêté n°2022_57

Conformément à l'article R153-4 du code de l'urbanisme, en l'absence de réponse à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier, l'avis est réputé favorable.

Vous souhaitant une bonne réception et dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jocelyne DURUT
Maire,



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton d'Hazebrouck

RTE
Immeuble Window
7 C place du Dôme
92073 LA DEFENSE CEDEX

Haverskerque, le 19 septembre 2022

LRAR 1A 187 198 4672 7

Affaire suivie par : Tiphaine THELIER

Téléphone : 03 28 40 61 12 / Mail : accueil@haverskerque.fr.

Référence : C.D.174_2022

Objet : Modification simplifiée du PLU – Transmission aux personnes publiques associées pour avis.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la Commune d'Haverskerque, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis, les documents ci-joint :

- La notice explicative
- La délibération n° 027_2021 du conseil municipal en date du 18 juin 2021
- L'arrêté n°2022_57

Conformément à l'article R153-4 du code de l'urbanisme, en l'absence de réponse à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier, l'avis est réputé favorable.

Vous souhaitant une bonne réception et dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jocelyne DURUT
Maire,



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton d'Hazebrouck

GRT-GAZ
Région Nord-Est
Boulevard de la République
62232 ANNEZIN

Haverskerque, le 19 septembre 2022

LRAR 1A 187 198 4673 4

Affaire suivie par : Tiphaine THELIER

Téléphone : 03 28 40 61 12 / Mail : accueil@haverskerque.fr.

Référence : C.D.175_2022

Objet : Modification simplifiée du PLU – Transmission aux personnes publiques associées pour avis.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la Commune d'Haverskerque, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis, les documents ci-joint :

- La notice explicative
- La délibération n° 027_2021 du conseil municipal en date du 18 juin 2021
- L'arrêté n°2022_57

Conformément à l'article R153-4 du code de l'urbanisme, en l'absence de réponse à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier, l'avis est réputé favorable.

Vous souhaitant une bonne réception et dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jocelyne DURUT
Maire,



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton d'Hazebrouck

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
37 rue du Plat
59034 LILLE

Haverskerque, le 19 septembre 2022

LRAR 1A 187 198 4674 1

Affaire suivie par : Tiphaine THELIER

Téléphone : 03 28 40 61 12 / Mail : accueil@haverskerque.fr.

Référence : C.D.176_2022

Objet : Modification simplifiée du PLU – Transmission aux personnes publiques associées pour avis.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la Commune d'Haverskerque, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis, les documents ci-joint :

- La notice explicative
- La délibération n° 027_2021 du conseil municipal en date du 18 juin 2021
- L'arrêté n°2022_57

Conformément à l'article R153-4 du code de l'urbanisme, en l'absence de réponse à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier, l'avis est réputé favorable.

Vous souhaitant une bonne réception et dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jocelyne DURUT
Maire,



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton d'Hazebrouck

DREAL HAUTS-DE-FRANCE
44 rue de Tournai
59800 LILLE

Haverskerque, le 19 septembre 2022

LRAR 1A 187 198 4675 8

Affaire suivie par : Tiphaine THELIER

Téléphone : 03 28 40 61 12 / Mail : accueil@haverskerque.fr.

Référence : C.D.177_2022

Objet : Modification simplifiée du PLU – Transmission aux personnes publiques associées pour avis.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la Commune d'Haverskerque, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis, les documents ci-joint :

- La notice explicative
- La délibération n° 027_2021 du conseil municipal en date du 18 juin 2021
- L'arrêté n°2022_57

Conformément à l'article R153-4 du code de l'urbanisme, en l'absence de réponse à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier, l'avis est réputé favorable.

Vous souhaitant une bonne réception et dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jocelyne DURUT
Maire,



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton d'Hazebrouck

M. LE PREFET
PREFECTURE DE LILLE
12 rue Jean Sans Peur
CS 20003
59039 LILLE CEDEX

Haverskerque, le 19 septembre 2022

➤ **LRAR 1A 187 198 4655 0**
Affaire suivie par : Tiphaine THELIER
Téléphone : 03 28 40 61 12 / Mail : accueil@haverskerque.fr
Référence : C.D.178_2022

Objet : Modification simplifiée du PLU – Transmission aux personnes publiques associées pour avis.

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la Commune d'Haverskerque, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis, les documents ci-joint :

- La notice explicative
- La délibération n° 027_2021 du conseil municipal en date du 18 juin 2021
- L'arrêté n°2022_57

Conformément à l'article R153-4 du code de l'urbanisme, en l'absence de réponse à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier, l'avis est réputé favorable.

Vous souhaitant une bonne réception et dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Jocelyne DURUT
Maire,



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton d'Hazebrouck

M. le Président
REGION HAUTS-DE-FRANCE
151 Avenue du président Hoover
59555 LILLE CEDEX

Haverskerque, le 19 septembre 2022

LRAR 1A 187 198 4679 6

Affaire suivie par : Tiphaine THELIER

Téléphone : 03 28 40 61 12 / Mail : accueil@haverskerque.fr.

Référence : C.D.179_2022

Objet : Modification simplifiée du PLU – Transmission aux personnes publiques associées pour avis.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la Commune d'Haverskerque, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis, les documents ci-joint :

- La notice explicative
- La délibération n° 027_2021 du conseil municipal en date du 18 juin 2021
- L'arrêté n°2022_57

Conformément à l'article R153-4 du code de l'urbanisme, en l'absence de réponse à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier, l'avis est réputé favorable.

Vous souhaitant une bonne réception et dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Jocelyne DURUT
Maire,



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton d'Hazebrouck

HOTEL DU DEPARTEMENT DU NORD
51 Rue Gustave Delory
59000 LILLE

Haverskerque, le 19 septembre 2022

LRAR 1A 187 198 4678 9

Affaire suivie par : Tiphaine THELIER

Téléphone : 03 28 40 61 12 / Mail : accueil@haverskerque.fr

Référence : C.D.180_2022

Objet : Modification simplifiée du PLU – Transmission aux personnes publiques associées pour avis.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la Commune d'Haverskerque, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis, les documents ci-joint :

- La notice explicative
- La délibération n° 027_2021 du conseil municipal en date du 18 juin 2021
- L'arrêté n°2022_57

Conformément à l'article R153-4 du code de l'urbanisme, en l'absence de réponse à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier, l'avis est réputé favorable.

Vous souhaitant une bonne réception et dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jocelyne DURUT
Maire,



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton d'Hazebrouck

CCI LILLE
Place du Théâtre
59000 LILLE

Haverskerque, le 19 septembre 2022

LRAR 1A 187 198 4680 2

Affaire suivie par : Tiphaine THELIER

Téléphone : 03 28 40 61 12 / Mail : accueil@haverskerque.fr.

Référence : C.D.181_2022

Objet : Modification simplifiée du PLU – Transmission aux personnes publiques associées pour avis.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la Commune d'Haverskerque, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis, les documents ci-joint :

- La notice explicative
- La délibération n° 027_2021 du conseil municipal en date du 18 juin 2021
- L'arrêté n°2022_57

Conformément à l'article R153-4 du code de l'urbanisme, en l'absence de réponse à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier, l'avis est réputé favorable.

Vous souhaitant une bonne réception et dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jocelyne DURUT
Maire,



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton d'Hazebrouck

CHAMBRE DES METIERS
Place des Artisans
CS 12010
59011 LILLE

Haverskerque, le 19 septembre 2022

LRAR 1A 187 198 4681 9

Affaire suivie par : Tiphaine THELIER

Téléphone : 03 28 40 61 12 / Mail : accueil@haverskerque.fr.

Référence : C.D.182_2022

Objet : Modification simplifiée du PLU – Transmission aux personnes publiques associées pour avis.

Madame, Monsieur,

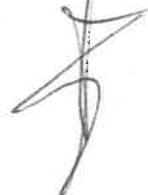
Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la Commune d'Haverskerque, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis, les documents ci-joint :

- La notice explicative
- La délibération n° 027_2021 du conseil municipal en date du 18 juin 2021
- L'arrêté n°2022_57

Conformément à l'article R153-4 du code de l'urbanisme, en l'absence de réponse à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier, l'avis est réputé favorable.

Vous souhaitant une bonne réception et dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jocelyne DURUT
Maire,



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton d'Hazebrouck

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
FLANDRE LYS**
222 bis rue de Vieux Berquin
59190 HAZEBROUCK

Haverskerque, le 19 septembre 2022

LRAR 1A 187 198 4682 6

Affaire suivie par : Tiphaine THELIER

Téléphone : 03 28 40 61 12 / Mail : accueil@haverskerque.fr.

Référence : C.D.183_2022

Objet : Modification simplifiée du PLU – Transmission aux personnes publiques associées pour avis.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de la Commune d'Haverskerque, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis, les documents ci-joint :

- La notice explicative
- La délibération n° 027_2021 du conseil municipal en date du 18 juin 2021
- L'arrêté n°2022_57

Conformément à l'article R153-4 du code de l'urbanisme, en l'absence de réponse à l'issue d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier, l'avis est réputé favorable.

Vous souhaitant une bonne réception et dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jocelyne DURUT
Maire,



Courrier reçu le
03 OCT. 2022 649
Mairie d'Haverskerque
59660

COPIE



Lille, le **28 SEP. 2022**

Direction
Territoriale
Nord-Pas-de-Calais

Service
Développement de la
Voie d'Eau

Madame Jocelyne Durut
Maire d'Haverskerque
Rue du Bellot
59660 Haverskerque

A l'attention de Madame Tiphaine Thelier

Objet : Modification simplifiée du PLU d'Haverskerque
V/Références : courrier du 19 septembre 2022 C.D. 176 2022
N/Références : ANP30-2203522 - *ANP30-2203049*
Affaire suivie par : Thierry LÉTANG, chargé de mission études et réflexions portuaires
Tél. : 03 20 15 49 70 – Port. : 07 60 48 03 91 – courriel sdve.dt-npdc@vnf.fr

Madame la Maire,

Par courrier en date du 19 septembre 2022, vous m'informez que la commune d'Haverskerque a décidé de procéder à une modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme et sollicite l'avis de Voies navigables de France en tant que Personne Publique Associée. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'avis de VNF :

Les modifications envisagées par la commune d'Haverskerque visent à rectifier une erreur matérielle, en réintégrant un jardin en zone Ub et non en zone agricole 1AU. Ces modifications n'ont pas d'incidence sur l'environnement ni sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

En conséquence, Voies navigables de France émet un avis favorable à la proposition de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice territoriale


Marie-Céline Masson

25 OCT. 2022 701

Mairie d'Haverskerque
59660

COPIE

Commune de Haverskerque
Rue du Bellot
59660 HAVERSKERQUE

Service : Aménagement territorial
Nos références : CD / TAJ / IM / HS/ 2022 - 708
Dossier suivi par : Hélène STAELEN
helene.staelen@npdc.chambagri.fr, tél. 06.79.34.82.43
Vos références :
Objet : Modification du PLU de la commune d'Haverskerque

Saint-Laurent-Blangy, jeudi 20 octobre 2022

Siège administratif

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint-Laurent-Blangy cedex

Tél : 03 21 60 57 57

Siret 130 013 543 00025

Madame le Maire,

Vous nous avez communiqué le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, afin que, dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, nous puissions émettre notre avis.

Nous actons que le projet porte sur la correction d'une erreur matérielle au sein du périmètre de la zone à urbaniser ce qui engendre donc une modification de l'orientation d'aménagement et de programmation.

La Chambre d'agriculture n'a pas de remarque d'ordre agricole à signaler.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, nos sincères salutations.

Le Président

Christophe

DUBRY



Siège social

299 Boulevard de Leeds
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z



Joe
COPIE

VOS RÉF. C.D.174_2022
NOS RÉF. TER-ART-2022-59293-CAS-176136-
N3M7C7
INTERLOCUTEUR : Christophe DELMER
TÉLÉPHONE : 03.20.13.67.94
E-MAIL : rte-cdi-lil-scet-urbanisme@rte-france.com

Mairie d'HAVERSKERQUE
Rue du Bellot
59660 Haverskerque

A l'attention de Mme Durut

OBJET : Projet d'arrêt – Modification du
PLU commune de **Haverskerque**.

Marc en Baroeul, le 05/10/2022

Madame le Maire,

Nous faisons suite à votre courrier reçu le 29/09/2022 relatif au projet arrêté concernant le projet de modification du PLU de la commune de Haverskerque.

Nous vous informons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme, nous n'exploitons pas d'ouvrage de transport du réseau public de transport d'électricité à haute ou très haute tension (supérieure à c'est-à-dire supérieure à 50 kV). Nous n'avons donc aucune observation à formuler.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de notre considération très distinguée.


Cyril WAGNER
Directeur Adjoint Centre Développement & Ingénierie de Lille
Chef du Service Concertation Environnement Tiers

Copie : DDTM du Nord

Centre Développement Ingénierie Lille
62, rue Louis Delos
59700 MARCQ EN BAROEUL
TEL : 03.20.13.66.00

www.rte-france.com



Page 1 sur 1

05-09-00-COUR

→ JCa

Direction des Opérations
Pôle Exploitation Nord Est
Département Maintenance, Données et Travaux Tiers
Boulevard de la République
BP 34
62232 Annezin
Téléphone +33(0)3 21 64 79 29
Mail PENE-TTU@grtgaz.com
www.grtgaz.com

Courrier reçu le

14 OCT. 2022 682

Mairie d'Haverskerque
59660Mairie de Haverskerque
Rue du Bellot
59660 HAVERSKERQUE*Affaire suivie par : Mme THELIER Tiphaine*

VOS RÉF. C.D.175_2022

NOS RÉF. U2022-000328 / SM

INTERLOCUTEUR Centre Travaux Tiers et Urbanisme - (03.21.64.79.29)

OBJET Modification simplifiée du PLU.

ADRESSE DU PROJET Commune de HAVERSKERQUE (59).

Annezin, le 11 octobre 2022

Madame,

Nous accusons réception, en date du 21/09/2022, de votre demande citée en objet.

Nous vous informons que nous n'exploitons pas d'ouvrage de transport de gaz naturel haute pression sur le territoire de la commune de **HAVERSKERQUE (59)** et que celle-ci se situe en dehors des servitudes d'utilité publique (SUP) de maîtrise de l'urbanisation associées à nos ouvrages.

La présente réponse concerne uniquement les ouvrages de transport de gaz haute pression exploités par GRTgaz. Des ouvrages de distribution de gaz à basse et moyenne pression peuvent être exploités par GRDF ou par d'autres opérateurs sur le territoire de cette commune.

Nous n'avons donc pas d'observation à formuler.

Pour rappel, le code de l'environnement – Livre V – Titre V – Chapitre IV impose à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le Guichet Unique des réseaux (téléservice www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr) afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT). Les exécutants de travaux doivent également consulter le Guichet Unique des réseaux et adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Yann VAILLAND
Responsable du Département Maintenance,
Données et Travaux Tiers

Po




Région
Hauts-de-France

Direction
Agence Hauts de France 2040

Service aménagement régional

COPIE

Courrier reçu le

23 DEC. 2022 833

Mairie d'Haverskerque
59660

Madame Jocelyne DURUT
Maire
Maire Haverskerque
Rue du Bellot
59660 HAVERSKERQUE

Réf : AHDF-2022-025906
Dossier suivi par : Stéphanie DEPREZ
Tél : 03 74 27 15 32
Mail : stephanie.deprez@hautsdefrance.fr

Amiens, le **19 DEC. 2022**

Objet : Modification simplifiée du PLU

Madame la Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier concernant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de HAVERSKERQUE.

Les PLU sont des instruments opérant pour la gestion de l'espace et le développement équilibré des territoires. C'est pourquoi la Région porte un intérêt à ce document stratégique.

Le SRADDET Hauts-de-France a été adopté le 30 juin 2020 et approuvé par le Préfet le 4 août 2020. Il est intégralement téléchargeable sur <https://2040.hautsdefrance.fr/download/sraddet-adopte-en-2020/>.

Au titre de l'article L 4251-3 du CGCT et selon la hiérarchie des normes, le SRADDET s'impose au Schéma de cohérence territorial et à défaut au PLU. La Région a décidé de concentrer son accompagnement sur les Schémas de cohérence territoriaux et c'est donc à travers le SCoT de votre territoire (qui intègre votre commune et le périmètre de votre PLU) que le SRADDET s'appliquera.

C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir excuser l'absence des services régionaux au cours de la procédure citée en objet.

Veuillez croire, Madame la Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du Président du Conseil régional,

Sébastien ALAVOINE
Directeur

N.B. : Cet accusé de réception ne tient pas lieu d'avis de la Région sur le projet



\$QRCODES\$

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France



Le Vice-Président

Courrier reçu le

05 DEC. 2022 732

Mairie d'Haverskerque
59660

Madame Jocelyne DURUT

Maire
Hôtel de Ville
Rue du Bellot
59660 HAVERSKERQUE

Lille, le

30 NOV. 2022

Madame le Maire,

Conformément à l'article L.132-7 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

Après étude de votre dossier, il s'avère que cette procédure ne porte pas atteinte aux prescriptions du Département en matière d'aménagement.

Je vous remercie de me transmettre un dossier dématérialisé relatif à cette procédure quand celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Nicolas SIEGLER

Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire et du Canal Seine-Nord Europe

ACCUEIL HAVERSKERQUE

De: LETELLIER Casimir (Réfèrent Territorial) - DDTM 59/STFL
<casimir.letellier@nord.gouv.fr>
Envoyé: vendredi 23 décembre 2022 16:44
À: accueil@haverskerque.fr
Cc: DELBART Astrid (Cheffe d'unite) - DDTM 59/STFL/TML; BOULET Amelie - 57
MOSELLE/SGC/SIL; WILLERVAL Pierre (Chef de service) - DDTM 59/STFL
Objet: Haverskerque modification simplifiée du PLU consultation PPA

Bonjour,

En réponse au courrier de consultation du 19/09/2022 reçu le 21/09/2022 concernant la modification simplifiée du PLU, je vous informe que nous n'avons pas de remarque particulière à formuler.

En effet, cette modification simplifiée a pour objet la correction d'une erreur matérielle consistant à sortir du périmètre de l'OAP, la partie non construite de la parcelle OA0959 déjà située en zonage Ub.

Restant à votre disposition

Bien cordialement

--

Casimir Letellier

Réfèrent territorial Flandre et Lys
Service Territorial Flandres et Littoral

30 rue l'Hermitte - CS 36533 59386 Dunkerque cedex

Tél : 03 28 24 44 21

Courriel : casimir.letellier@nord.gouv.fr

En télétravail les mardis, mercredis et vendredis



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**



 nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr

 prefetnord

 prefet59

 prefethdf

ACCUEIL HAVERSKERQUE

De: Thibaut DEBRUYNE <t.debruyne@grand-lille.cci.fr>
Envoyé: mercredi 9 novembre 2022 11:43
À: accueil@haverskerque.fr
Objet: Modification simplifiée du PLU de Haverskerque

Madame le Maire,

Je me permets de vous contacter car vous nous avez envoyé une courrier le 19 septembre 2022 concernant la modification simplifiée de votre PLU communal. Au vu, des éléments transmis nous n'avons pas de remarques sur ce projet de PLU.

Je vous remercie et je reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

Cordialement,

Thibaut DEBRUYNE
Chef de Projet Mobilité et Urbanisme Réglementaire
Direction Appui aux Entreprises et Territoires

40 place du Théâtre
59020 Lille Cedex
T. 06 30 34 15 96

t.debruyne@grand-lille.cci.fr

